



Atelier gestionnaires financiers

Lundi 19 février 2024

□ Le bilan 2023

- L'activité 2023
- Les restitutions en 2023
- Un point clôture 2023

□ Les restitutions en 2024

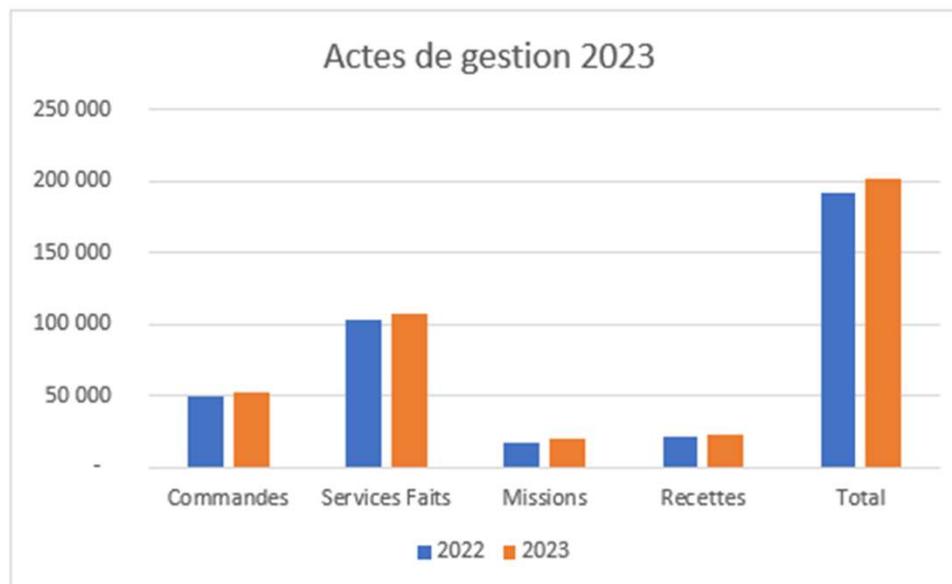
- Les objectifs à atteindre
- Les états de suivi en 2024



Le bilan 2023

L'activité en 2023

	2022	2023
Commandes	49 963	52 343
Services Faits	103 652	106 703
Missions	17 299	19 666
Recettes	21 839	22 743
Total	192 753	201 455



Les restitutions en 2023 [RAL-RAF, missions, recettes]

Calendrier Restitutions 2023

Suivant le calendrier de clôture										
FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
ME 1	ME 1	SA 1	LU 1	JE 1 Etat missions	SA 1	MA 1	VE 1	DI 1	ME 1	SA 1 Missions
JE 2	JE 2	DI 2	MA 2 Etat missions	VE 2 Etat missions	DI 2	ME 2	SA 2	LU 2	JE 2	SA 2 Missions
VE 3	VE 3	LU 3 Etat missions	ME 3 Etat missions	SA 3	LU 3 Etat missions	JE 3	DI 3	MA 3	VE 3	DI 3
SA 4	SA 4	MA 4 Etat missions	JE 4	DI 4	MA 4 Etat missions	VE 4	LU 4 Etat recettes	ME 4	SA 4	LU 4
DI 5	DI 5	ME 5	VE 5	LU 5	ME 5	SA 5	MA 5	JE 5 Missions	DI 5	MA 5
LU 6	LU 6 Etat missions	JE 6 Atelier restitutions	SA 6	MA 6	JE 6 Atelier restitutions	DI 6	ME 6 Missions	VE 6	LU 6 Recettes	ME 6 RAL RAF + RAL CAP
MA 7	MA 7 Etat missions	VE 7	DI 7	ME 7	VE 7	LU 7	JE 7	SA 7	MA 7	DI 7
ME 8	ME 8	SA 8	LU 8	JE 8	SA 8	MA 8	VE 8	DI 8	ME 8	SA 8
JE 9	JE 9 Réunion de présentation aux structures	DI 9	MA 9 Envoi RAL/RAF	VE 9	DI 9	ME 9	SA 9	LU 9	JE 9	SA 9
VE 10	VE 10	LU 10	ME 10 Envoi RAL/RAF	SA 10	LU 10 Envoi RAL/RAF	JE 10	DI 10	MA 10	VE 10	DI 10
SA 11	SA 11	MA 11	JE 11 Envoi RAL/RAF	DI 11	MA 11 Envoi RAL/RAF	VE 11	LU 11	ME 11	SA 11	LU 11
DI 12	DI 12	ME 12 Etat recettes	VE 12 Envoi RAL/RAF	LU 12	ME 12 Envoi RAL/RAF	SA 12	MA 12	JE 12 RAL RAF	DI 12	MA 12
LU 13	LU 13 Envoi RAL/RAF	JE 13 Etat recettes	SA 13	MA 13	JE 13 Envoi RAL/RAF	DI 13	ME 13	VE 13	LU 13	ME 13
MA 14	MA 14 Envoi RAL/RAF	VE 14 Etat recettes	DI 14	ME 14	VE 14	LU 14	JE 14	SA 14	MA 14	JE 14
ME 15	ME 15 Envoi RAL/RAF	SA 15	LU 15	JE 15	SA 15	MA 15	VE 15	DI 15	ME 15	VE 15
JE 16	JE 16 Envoi RAL/RAF	DI 16	MA 16	VE 16	DI 16	ME 16	SA 16	LU 16	JE 16	SA 16
VE 17	VE 17 Envoi RAL/RAF	LU 17	ME 17	SA 17	LU 17	JE 17	DI 17	MA 17	VE 17	DI 17
SA 18	SA 18	MA 18	JE 18	DI 18	MA 18	VE 18	LU 18	ME 18	SA 18	LU 18
DI 19	DI 19	ME 19	VE 19	LU 19	ME 19	SA 19	MA 19	JE 19	DI 19	MA 19
LU 20	LU 20	JE 20	SA 20	MA 20	JE 20	DI 20	ME 20 RAL RAF	VE 20	LU 20	ME 20
MA 21	MA 21	VE 21	DI 21	ME 21	VE 21	LU 21	JE 21	SA 21	MA 21	JE 21
ME 22	ME 22	SA 22	LU 22	JE 22	SA 22	MA 22	VE 22	DI 22	ME 22	VE 22
JE 23	JE 23	DI 23	MA 23	VE 23	DI 23	ME 23	SA 23	LU 23	JE 23	SA 23
VE 24	VE 24	LU 24	ME 24	SA 24	LU 24	JE 24	DI 24	MA 24	VE 24	DI 24
SA 25	SA 25	MA 25	JE 25	DI 25	MA 25	VE 25	LU 25	ME 25	SA 25	LU 25
DI 26	DI 26	ME 26	VE 26	LU 26 Etat recettes	ME 26	SA 26	MA 26	JE 26	DI 26	MA 26
LU 27	LU 27	JE 27	SA 27	MA 27 Etat recettes	JE 27	DI 27	ME 27 Etat recettes	VE 27	LU 27	ME 27
MA 28	MA 28	VE 28	DI 28	ME 28 Etat recettes	VE 28	LU 28	JE 28 Etat recettes	SA 28	MA 28	JE 28
	ME 29	SA 29	LU 29	JE 29	SA 29	MA 29	VE 29 Etat recettes	DI 29	ME 29	VE 29
	VE 30	DI 30	MA 30	VE 30	DI 30	ME 30	SA 30	LU 30	JE 30	SA 30
	ME 31		ME 31		LU 31	JE 31		MA 31		DI 31

Date limite

← + Analyse des SF en investissement non justifiés →

Point clôture en 2023 côté dépenses

↳ Le calcul des charges à payer (CAP) :

Il concerne :

- les dépenses de fonctionnement : il s'agit des services faits saisis dans SIFAC. **Il est donc très important de s'assurer que le service fait saisi ou le reliquat de service fait soit bien justifié.**
- les missions : liquidées non prises en charge par le service facturier avant le 31/12/2023.
- les commandes* présentant une date de livraison antérieure au 1^{er} janvier de l'année suivante. **La date de livraison est donc un élément de votre commande très important.**
- les missions terminées non liquidées.

**Pour rappel, les commandes d'investissement ainsi que les commandes engagées sur des contrats financés sont exclues de ce calcul.*

Point clôture en 2023 côté recettes

↳ Le calcul des produits à recevoir (PAR) hors formation continue :

Il se réalise à partir :

- des commandes de vente non facturées présentant une date d'échéance (donc de réalisation) antérieure au 01/01/2024.
- des remontées que vous effectuez en fin d'année sur la base des contrats signés, conventions signées, pour toute prestation passée mais qui n'ont pu faire l'objet d'une saisie dans SIFAC.

La note de clôture prévoit que le tableau récapitulatif des PAR hors formation continue, accompagné des pièces justificatives, soit transmis à sa DAF Campus de rattachement. Cette année encore, peu de retour et des envois incomplets.

Pour rappel, il convient d'adresser :

- Le fichier récapitulatif au format excel
- Le fichier récapitulatif signé
- Les pièces justificatives (fait générateur)



Point d'attention : ces écritures comptables enregistrées dans le cadre de la clôture des comptes n'influent pas sur **la nécessité de régulariser ces commandes de vente l'année suivante.**

Point clôture – opérations de report

L Report des flux

Cette action concerne les commandes d'achat avec et sans service fait, les missions et les recettes.

Tous les flux non soldés sont reportés (à l'exception des flux enregistrés sur des comptes comptables supprimés).

Il est donc très important que les informations saisies dans SIFAC soient correctes.

En cas de données erronées sur vos flux, les impacts ne sont pas toujours neutres.

Point sur les blocages de fonds

- ✓ Une commande d'achat ou mission reportée ne consomme pas de nouvelles autorisations d'engagement (seulement en cas de modification à la hausse)
- ✓ Une diminution ou suppression d'une commande d'achat/d'une mission reportée génère un blocage de fonds
- ✓ Un blocage de fonds permet de neutraliser la création fictive de budget.

Une procédure d'annulation de blocage de fonds existe, les cas d'annulations sont cependant réglementés et ne concernent pas le secteur de la recherche (UB 980) ni AMIDEX.

Toute demande doit passer par votre DAF de Campus de rattachement.



Les restitutions en 2024

Les objectifs à atteindre restent inchangés

- L **Une mise en qualité des flux non soldés** à travers l'analyse des restes à livrer et des restes facturer :
 - Identification des services faits à saisir (à partir de la date de livraison – suivi des RAL)
 - identification des reliquats de service fait à solder (montant facture moins élevé que le devis, avoir sur facture... - suivi des RAF)
 - identification des restes à facturer (absence de réception de facture)

- L **Un suivi des litiges** à travers l'analyse des restes à facturer (avec facture),

- L **Une amélioration du délai global de paiement** et une réduction du nombre de workflow pour service fait manquant à travers l'analyse des workflows,

- L **Un calcul des charges à payer et des produits à recevoir plus fiable** grâce au suivi régulier des flux non soldés.

Le suivi et les actions du pôle gestion financière

Le travail de suivi concerne les :

- Dates de livraison d'une commande d'achat dépassées
- Services fait non facturés

- Dates de retour de mission dépassées
- Missions liquidées non payées

- Dates d'échéances d'une commande de vente dépassée
- Absences de visa

Les actions menées consistent à :

- Solder les postes de commande présentant une date de livraison dépassée

- Solder les services faits non justifiés
- Solder les services faits non facturés

- Liquidier à zéro les missions non liquidées (60 jours après le retour du missionnaire)
- Annuler les missions liquidées non prises en charge par le service facturier en l'absence de l'OM et l'EL signés (2 mois à partir de la date de liquidation)

Les états de suivi en 2024

L Mensuellement :

- Missions à liquider / Avances sur mission à liquider
- Etats liquidatifs non parvenus



De nombreuses erreurs de statut sont relevées chaque mois, les DAF campus les corrigent ou vous contactent pour régulariser ces anomalies.

L Trimestriellement :

- Restes à livrer et restes à facturer (1 seul fichier)
- Commandes de vente non facturées
- Factures de vente non visées



**Merci pour votre participation
et votre attention**